

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES
07/02/2012

● **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

- **COMMUNE**

- Section de fonctionnement : Excédent de 91 536.42 €

- Section d'investissement : Déficit de 43 401.12 €

- **REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

- Section de fonctionnement : Excédent de 17 312.72 €

- Section d'Investissement : Excédent de 23 826.44 €

- **ASSAINISSEMENT**

- Section de fonctionnement : Excédent de 9 360.30€

- Section d'investissement : Excédent de 17 917.54 €

- **C.C.A.S.**

- Section de fonctionnement : Excédent de 380.52 €

- **LOTISSEMENT**

- Section de fonctionnement : Excédent de 18 325.23 €

- Section d'investissement : Déficit de 11 924.63 €

- Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

● **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011**

- Le compte de gestion dressé par le trésorier étant rigoureusement identique au compte administratif est voté à l'unanimité.

● **AFFECTATION DES RESULTATS**

- L'affectation des résultats de la commune et de ses budgets annexes est votée à l'unanimité.

● **Dossier DETR 2012 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

- Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier au titre de la DETR 2012, pour les travaux suivants :

➤ Aménagement de la place de l'Eglise.

● **Acquisition d'un lave vaisselle à la cantine scolaire**

Le montant de la facture s'élève à 2 215.00 € HT, soit 2 649.14 e TTC, Société NKI de CHENOVE (21).

● **Travaux de réhabilitation de la station d'épuration sur le bourg**

4 entreprises ont remis une offre avant la date butoir.

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'entreprise GRAS pour un montant de 107 958.00 € HT, soit 129 117.77 € TTC

● **Plan Régional de Santé**

● **Transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public**

Le Conseil Municipal décide de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la compétence relative au développement, au renouvellement des installations d'éclairage public, mais conserve la maintenance des lampes communales.

- **Tarifs locations salle Mataluit**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 10 € le montant de la location à compter du 1^{er} septembre 2012, suite à l'acquisition d'un lave vaisselle qui sera mis à la disposition des locataires.